



Communiqué de presse FDVA

L'Etat contribue au développement de la vie associative par un soutien financier aux associations dans le cadre du FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative). Depuis 2018, il comporte un nouveau volet pour soutenir le fonctionnement et la mise en œuvre de projets innovants.

En 2018, le FDVA « Fonctionnement et actions innovantes » a permis d'aider financièrement 117 structures pour un montant total de 195 306 €.

Dans l'Aisne, le collège départemental pour le développement de la vie associative s'est réuni le 8 février 2019, afin de fixer les priorités pour l'année 2019.

L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2019 expose les priorités départementales pour ce qui concerne le soutien au fonctionnement et aux actions innovantes des associations. Tous les secteurs associatifs sont concernés (y compris le sport). Les petites associations (non employeurs ou employant deux salariés au plus) sont une cible privilégiée de ce volet du FDVA. D'un point de vue territorial, les actions prenant place dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR) sont prioritaires. Une attention particulière sera également accordée aux actions qui seront organisées dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.

L'AMI mis en ligne sur le site de la Préfecture de l'Aisne (<http://www.aisne.gouv.fr/Actualites/Appel-a-manifestation-d-interet-departemental-fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative>), précise les modalités d'octroi des aides pour l'année 2019 : associations et projets éligibles, les priorités, les modalités financières et de dépôt des dossiers de demande de subvention.

Des réunions d'information seront organisées :

- Le mardi 26 février 2019 à 18h15 dans la salle de la Mairie, Place de la Mairie à OULCHY le CHATEAU ;
- Le mercredi 27 février 2019 dans la salle des Fêtes, Place LESUR à GUISE ;
- Le jeudi 28 février 2019 dans la salle Victor LEDUC, 14 boulevard Gambetta à CHAUNY.